

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête pour mesurer et prévenir les effets de la crise du Covid-19 sur les enfants et la jeunesse

– Audition de M. Philippe Vendrix, président de la
Commission Vie étudiante de la Conférence des présidents
d'université (CPU).....2

– Présences en réunion 14

Jeudi

22 octobre 2020

Séance de 10 heures 30

Compte rendu n° 20

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

**Présidence de
Mme Sandrine Mörch,
présidente**



COMMISSION D'ENQUÊTE POUR MESURER ET PRÉVENIR LES EFFETS DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LES ENFANTS ET LA JEUNESSE

Jeudi 22 octobre 2020

La séance est ouverte à dix heures quarante.

Présidence de Mme Sandrine Mörch, présidente

Mme la présidente Sandrine Mörch. Mes chers collègues, nous entamons un nouveau cycle d'auditions portant sur l'impact de la crise sanitaire sur l'enseignement supérieur et les étudiants. Nous commençons nos travaux par l'audition de représentants de la Conférence des présidents d'université (CPU). Nous recevons, à cet effet, monsieur Philippe Vendrix, président de la Commission Vie étudiante et Vie de campus de la Conférence des présidents d'université et par ailleurs, président de l'université de Tours, ainsi que M. Kévin Neuville, conseiller pour les relations parlementaires et institutionnelles. Le Président de la République, lors de son allocution, a dit qu'il était difficile d'avoir 20 ans en 2020. Les jeunes et parmi eux, les étudiants sont particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire qui a bouleversé leur cursus d'études, les conditions de passage des examens, leurs projets d'échanges internationaux et leurs projets tout simplement, ce qui pèse lourdement sur leurs perspectives d'insertion professionnelle et sur leur psychisme. La crise affecte également fortement la sociabilité étudiante, comme cela a été souligné en audition. La vie de campus, grâce aux organisations et aux associations qui l'animent, constitue un vecteur d'émancipation, de lien social, de confiance en soi des jeunes et d'amitié. Nous ne souhaitons pas peindre un tableau trop noir de la situation. C'est pourquoi nous souhaitons également que vous nous expliquiez les bénéfices de cette situation tellement particulière.

Nous parlons de jeunes et à des jeunes et de fait, nous sommes persuadés que la théorie du rebond sera mise en œuvre. Pour autant, nous souhaitons connaître votre opinion sur l'impact de la crise sanitaire sur les établissements universitaires et ceux de l'enseignement supérieur. Comment ont-ils fait face au confinement et à l'absence d'ouverture avant le mois de septembre 2020 ? Quels ont été les bons et les mauvais réflexes ? De quelle façon la continuité des enseignements a-t-elle été mise en œuvre dans les universités ? Quels ont été les outils utilisés ? Comment les examens ont-ils été réorganisés ? Êtes-vous d'ores et déjà en capacité d'analyser les impacts de la crise sur les acquisitions des connaissances des étudiants ? Des retards sont-ils enregistrés ? Combien d'étudiants n'ont pas poursuivi leur cursus suite au confinement ?

Nous souhaitons, en outre, que vous nous présentiez les conditions d'accueil en cette rentrée 2020 et que vous nous dressiez un bilan du nombre d'établissements fermés à ce jour. Combien d'établissements fonctionnent totalement ou partiellement en distanciel ? Quels choix ont été opérés pour recourir, ou non au distanciel selon les cursus et les niveaux d'enseignement ? Nous devons anticiper une éventuelle situation similaire. C'est pourquoi il s'avère impératif de dresser un bilan de la situation en toute objectivité. Nous aimerions également connaître les difficultés auxquelles les universités se retrouvent confrontées, notamment pour mettre en œuvre les protocoles sanitaires. Nous avons tous vu des

photographies de couloirs et d'amphithéâtres bondés et dans lesquels il demeure relativement difficile de respecter les règles sanitaires. Nous souhaitons, enfin, connaître votre opinion sur les conséquences des départs à l'étranger, dans le cadre du dispositif Erasmus.

Auparavant, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vous invite donc à lever la main droite et à dire : « Je le jure ».

M. Philippe Vendrix et M. Kevin Neuville prêtent successivement serment.

M. Philippe Vendrix, président de la Commission Vie étudiante de la Conférence des présidents d'université (CPU). Madame la présidente, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie chaleureusement pour votre invitation à intervenir devant vous aujourd'hui au nom de plus de 120 établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche représentés par la Conférence des présidents d'université, la CPU.

Je souhaite commencer en exprimant l'émotion considérable qui a envahi la communauté universitaire après l'assassinat du professeur d'histoire et de géographie, M. Samuel Paty. L'université qui forme les futurs enseignants du secondaire est extrêmement affectée par ce drame atroce. Ce sont ses valeurs, ses fondements, sa raison d'être qui sont attaqués et nous ne manquerons pas de le réaffirmer.

Mesdames et Messieurs les Députés, je suis ici pour parler de la jeunesse, ce qui n'est pas sans lien avec mes précédents propos. Nous devons en prendre soin, car elle est inquiète pour l'avenir, du sien, mais également de l'avenir commun, en particulier celui de la planète. Elle a considérablement souffert et souffre encore beaucoup de la pandémie et de ses conséquences, tant sociales qu'économiques. Soyez donc assurés que les universités sont pleinement engagées en faveur de la santé et du bien-être de leurs étudiants et qu'elles souhaitent leur offrir les meilleures conditions possible d'apprentissage et de socialisation.

Permettez-moi, tout d'abord d'évoquer les enseignements que les universités peuvent retirer de la pandémie de Covid-19 en nous concentrant, dans un premier temps, sur la période allant du mois de mars au mois de juillet 2020. J'aborderai ensuite la rentrée universitaire qui a eu lieu depuis quelques semaines.

Notre Nation vient de connaître une grave crise sanitaire. Celle-ci a, vous le savez, imposé de fortes contraintes aux universités, mais elles ont su s'adapter. En fermant en urgence nos établissements, ce sont quelque 200 000 personnels et 1,6 million d'étudiants que nous avons protégés. De nouvelles modalités de transmission des savoirs et d'évaluations pour les examens de fin d'année ont été déployées. Je tiens, du reste, à rappeler qu'aucun diplôme n'a été bradé. En outre, les universités ont été en première ligne dans le combat contre l'épidémie et les étudiants ont également joué un rôle majeur. Je pense, en particulier, aux étudiants des facultés de médecine et des instituts de formation en soins infirmiers qui se sont fortement mobilisés dans nos centres hospitalo-universitaires et ailleurs pour renforcer les équipes au chevet des malades. Je pense également aux étudiants des facultés des sciences qui, avec leurs enseignants, ont participé à la fabrication de respirateurs, de masques ou de gel. Au total, plus de 130 000 étudiants ont participé à la lutte contre le Covid.

Je n'oublie pas qu'un grand nombre de jeunes ont payé un lourd tribut à la crise. La demande d'aides sociales a augmenté, en moyenne, de 2,5 pendant le confinement. Les universités, en lien étroit avec les CROUS, ont été particulièrement actives dans la mise en place de processus de détection, de suivi et d'accompagnement individuel des étudiants les plus fragiles, en collaboration, dans certains cas, avec des collectivités territoriales ; les régions et les métropoles ont été présentes dans bien des situations.

Nous avons envoyé des centaines et des milliers de SMS. Nous avons réalisé du porte-à-porte dans les résidences universitaires. Nous avons diligenté des enquêtes flash, nous avons envoyé des mails et émis de nombreux appels téléphoniques et tout ceci a été mis en œuvre rapidement.

La CPU a également demandé aux opérateurs téléphoniques d'apporter des *gigas* complémentaires aux étudiants qui en avaient besoin pour travailler à distance efficacement. Certains établissements ont prêté, voire donné des ordinateurs. Au-delà des cours, ce sont également des aides financières, psychologiques, médicales et des bons alimentaires qui ont été distribués par les services sociaux.

Nos assistants des services sociaux ont réalisé un travail extraordinaire, sans moyens supplémentaires et ce, malgré les annonces gouvernementales parfois contradictoires et généralement, non concertées. Je pense là singulièrement à l'aide concernant les étudiants ultramarins. Un phénomène surprenant a été l'émergence d'une catégorie spécifique d'étudiants que nous n'avions pas l'habitude d'aider, à savoir celles et ceux qui ont perdu leur *job* étudiant et qui du jour au lendemain, se sont retrouvés sans aucune ressource. Cette situation a particulièrement touché les étudiants étrangers, de surcroît fortement victimes de l'isolement et de la solitude. Je veux ici saluer la solidarité des étudiants envers leurs camarades. Nous parlons souvent, de manière négative, de la jeunesse dans notre pays. Or je peux vous dire qu'elle fait preuve d'une immense solidarité depuis le printemps. Des lignes d'écoute ont ainsi été mises en place, des recommandations pour mieux vivre le confinement ont été transmises, des annuaires de ressources ont été élaborés, des sites pour prendre soin de son bien-être psychologique ont été créés, les coordonnées de professionnels ont été communiquées, des cours ont été partagés et des groupes de discussions se sont créés. Les initiatives estudiantines ne se comptent plus.

Sur le plan des cursus, le sujet des stages a constitué un problème important. Un grand nombre d'étudiants n'a pas pu effectuer le stage qui fait pourtant partie intégrante de leur cursus de formation et qui souvent, conduit à décrocher un premier emploi. L'aide d'urgence de 200 euros, déagée par l'Etat n'a pas nécessairement rencontré son public, car les critères étaient contraignants (certificat d'employeur, rupture de contrat) et les sommes trop faibles. Il s'agit là d'un point sur lequel nous devons travailler avec le monde économique et les collectivités.

Nous devons, de tout cela, tirer collectivement des leçons afin de capitaliser sur ce qui a été mis en place, nous adapter aux problèmes qui persistent aujourd'hui et mieux anticiper une nouvelle crise de cette ampleur. Nous devons le faire au sein de nos établissements, mais aussi en dehors, en lien avec notre écosystème et nos partenaires.

Depuis la rentrée universitaire de cet automne, nous travaillons ensemble sur les sujets relatifs à la vie étudiante. Permettez-moi de rappeler qu'au mois de septembre 2020, à moyens quasi constants, les universités ont accueilli 50 000 bacheliers supplémentaires, en raison du

taux record de reçus à l'examen 2020, dont il convient de se réjouir, mais qui pose également la question des modalités de leur accueil à tous les niveaux.

Le premier sujet de cette rentrée est celui de la santé. Les universités ne sont pas et n'ont pas été des lieux de *clusters*. Toutes les précautions ont été prises dès le retour sur site des étudiants et bien avant les annonces de l'Etat pour éviter la circulation du virus. Les cours en amphithéâtre ont ainsi été dispensés par demi-groupe, une semaine sur deux. Des mesures très strictes pour le respect des gestes barrières ont été instaurées. Des informations et des actions de sensibilisation ont été systématiques à l'attention des étudiants comme des personnels. Les universités ont également réalisé de nombreux tests, ce qui explique le nombre de cas positifs détectés dans la population estudiantine. Pour autant, ces étudiants positifs au Covid n'ont pas été contaminés dans les universités. Depuis la fin du confinement, nous avons constaté un effet rebond des consultations médicales pour d'autres pathologies dans les services de santé universitaires. Les consultations de psychologues qui s'étaient poursuivies à distance pendant le confinement ont, elles aussi, connu une hausse sensible depuis cet été. Il s'agit là d'un sujet réel de préoccupation.

Les bourses, pour les étudiants, dont les examens ou les stages ont eu lieu après le 30 juin 2020, ont été maintenues, ce qui constitue une excellente nouvelle, même si cette mesure n'a pas toujours été mise en place pour celles et ceux dont le stage a été effectué après le 21 septembre 2020.

Le repas à un euro pour les étudiants boursiers dans les restaurants universitaires constitue également une excellente mesure et particulièrement pour les restaurants qui servent des repas le soir. L'annonce gouvernementale d'accorder une aide au mois de novembre 2020 de 150 euros aux 712 000 étudiants boursiers a été la bienvenue.

Les universités ont complètement réorganisé leur offre de services afin de maintenir le lien social. Les services d'activités sportives continuent de proposer des cours en ligne et des tutoriels. Les services culturels ont poursuivi leurs activités en maintenant les gestes barrières et en respectant les règles sanitaires qui s'imposent. Ces services doivent toutefois s'adapter et rien n'est évidemment parfait.

La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) ne doit plus servir à accorder des aides d'urgence au détriment des projets structurants pour la vie étudiante pour lesquels elle a été conçue.

Sur l'ensemble de ces enjeux, l'autonomie des universités permet d'agir de la façon la plus réactive possible en fonction des spécificités de chaque territoire et de réagir du mieux possible aux annonces gouvernementales. Néanmoins, la crise a révélé le manque de moyens, notamment humains. Les postes d'enseignants titulaires, les personnels de santé et les aides sociales d'urgence constituent des sujets sur lesquels je souhaitais insister en préambule.

Je remercie de votre attention et je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme la présidente Sandrine Mörch. Je donne la parole à la rapporteure, Mme Marie-George Buffet.

Mme Marie-George Buffet, rapporteure. À mon tour, je souhaite saluer la mobilisation de tous les personnels d'université qui ont déployé toutes leurs forces pour faire

face à la crise, malgré le manque de moyens humains et financiers des universités aujourd'hui.

S'il s'avère, de nouveau, nécessaire de fermer les universités, une coordination entre le ministère et la CPU est-elle mise en place ? Si oui, quel est votre regard sur cette coordination ? Comment la CPU tient-elle compte de l'autonomie des universités tout en jouant un rôle directif et en éclairant les décisions des différentes universités ?

Vous venez d'affirmer, M. le président, que les étudiants n'ont pas été contaminés à l'université. Sur quelle base scientifique vous fondez-vous pour l'affirmer ? Je sais bien que la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a affirmé que les étudiants étaient contaminés dans les fêtes organisées le soir, mais il me semble que ce sujet requiert une analyse sur des bases scientifiques pour être certain de la réalité de ces contaminations.

Vous avez, de plus, évoqué les difficultés particulières des étudiants ultramarins et des décisions contradictoires du Gouvernement. Pouvez-vous expliciter davantage vos propos ?

Les jeunes bacheliers n'ont pas bénéficié, au cours du dernier trimestre de l'année scolaire 2019-2020, d'une continuité pédagogique satisfaisante. Le rite du passage du baccalauréat n'a pas été celui attendu, ce qui a également induit des effets sur le psychisme des jeunes. Ils intègrent, en outre, une université perturbée par la pandémie. Les cours sont partagés et ils ne peuvent pas participer à tous les cours dispensés en amphithéâtre. Quel est le soutien psychologique et pédagogique mis en place pour ces étudiants de première année ?

Vous avez mis en exergue la solidarité qui s'est instaurée entre ces étudiants. Il est certain que les images des spots officiels semblent rendre la jeunesse responsable de cette pandémie, ce qui s'avère dommageable. Je partage vos propos. Nous devons souligner la réaction positive des jeunes vis-à-vis de cette pandémie.

Enfin, il semble qu'un grand nombre d'étudiants, qui avaient terminé leur cursus au mois de juin 2020, a finalement décidé de poursuivre leurs études. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce point ?

M. Philippe Vendrix. La reprise de la pandémie suppose aujourd'hui de prendre des décisions de fermeture progressive, mais les universités ne sont pas encore concernées. Avant le confinement, pendant, après et depuis la rentrée, nous avons instauré un dialogue permanent entre le ministère de l'Enseignement supérieur, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGSIP), le ministère des solidarités et de la Santé et la CPU, soit l'ensemble des présidents. Ces rendez-vous sont organisés toutes les semaines, ce qui nous permet, par conséquent, d'établir une relation directe avec les ministères.

Les présidents d'université se concertent, en outre, entre eux à travers un groupe de travail, dont les réflexions sont publiées. Les éléments de ces travaux proviennent de toutes les universités, ce qui permet de comparer les différentes situations. Toutes les universités ne sont pas égales. Les étudiants peuvent, en effet, être différents d'une université à l'autre, à l'instar des personnels et des moyens mis à leur disposition. Pour pallier cette hétérogénéité, la CPU a donc créé ce groupe de travail, qui se réunit régulièrement. Elles abordent tous types de sujets, sans aucun tabou et nous publions nos travaux pour établir des schémas que chacun peut adapter selon les circonstances. Ce groupe de travail a poursuivi sa mission depuis la rentrée. Nous nous réunissons pour mesurer les adaptations nécessaires selon les arrêtés ; nous

nous attardons aussi sur des détails, comme le type de caméra que nous devons acquérir pour filmer un cours.

S'agissant de la vie étudiante, nous avons organisé des réunions régulières avec la présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), mais également avec un représentant du cabinet de la ministre, ce qui nous a permis d'aborder certaines situations et de trouver des solutions, par exemple, sur la production de chèques repas. Nous nous sommes, de plus, concertés avec les acteurs de la vie étudiante sur la culture et sur le sport. Nous avons créé, dans la plupart des universités, des groupes qui se sont rencontrés plusieurs fois par semaine et qui réunissaient les services sociaux, le service de santé universitaire, les CROUS, le CNOUS et les collectivités. Ces échanges se sont consolidés et ils nous permettent aujourd'hui de réactiver des cellules d'urgence pour aider rapidement les étudiants. Nous avons donc appris à mieux travailler ensemble.

Nous constatons, bien évidemment une diminution du nombre d'étudiants étrangers, aujourd'hui, dans nos universités. La situation sanitaire dans certains pays freine, en effet, les mobilités. Des visas ne sont pas, en outre, accordés à certains étudiants et d'autres préfèrent ne pas venir étudier en Europe. Cette situation ralentit également les échanges Erasmus. Un jour, nous ouvrons les relations avec l'Allemagne et la Belgique et le lendemain, nous les déconseillons. Dans ce contexte, nous n'encourageons pas ces échanges ; il est par ailleurs difficile pour les étudiants de se projeter. Au-delà des moyens qui pourraient être engagés, puis perdus pour rechercher un logement ou pour se déplacer, nous ne souhaitons pas que les étudiants soient profondément affectés par l'effondrement de leur rêve de se rendre six mois à l'étranger ; nous essayons de les préparer, pour qu'ils ne vivent pas cette déception. Par ailleurs, au mois de mars 2020, nous avons dû organiser le rapatriement de certains étudiants en urgence. Je dois souligner que nous avons, à cet effet, reçu le soutien des collectivités territoriales, y compris financier et matériel, par exemple en région Centre-Val de Loire. Nous avons également pu activer des leviers nationaux pour permettre à des étudiants Erasmus d'interrompre leur séjour sans, pour autant, les pénaliser doublement. Cette mobilisation peut avoir tardé dans certains territoires. Elle s'avère de toute façon relativement difficile à mettre en place, sachant que chaque pays met en œuvre sa propre politique. Cependant, notre travail consiste à accompagner les étudiants dans leurs rêves et à veiller à ce que ce rêve se réalise un jour, certains rêvant de partir un an au Canada, d'autres sur un terrain d'apprentissage ou de recherche en Afrique.

Par ailleurs, je ne suis pas spécialiste de l'épidémiologie, mais musicologue de formation. Vous imaginez donc bien que je ne peux donc pas répondre avec précision à vos questions relatives à l'épidémiologie. Pour autant, j'ai tout de même connaissance de certains constats. Ainsi, le taux d'étudiants testés positifs au Covid demeure extrêmement faible. En Ile-de-France, 796 étudiants et 144 personnels ont été confirmés positifs sur 700 000 étudiants. Je peux donc affirmer que l'université ne constitue pas un vecteur de transmission. Les *clusters* ne concernent jamais plus de trois ou quatre personnes et nous n'avons jamais observé de *cluster* de 500 personnes. Nous pouvons donc affirmer que les étudiants respectent les gestes barrières. D'ailleurs tous portent un masque et le respect des règles sanitaires n'a induit aucun litige.

En revanche, je souhaite évoquer, ici, l'état de la jeunesse. Nous avons eu l'occasion, avec le ministère, de réunir les médecins-chefs des services de santé universitaire la semaine dernière et nous constatons que les étudiants traversent une crise psychologique. Il convient de nous accorder les moyens d'affronter cette situation. Il ne sert à rien de nous demander d'utiliser les moyens issus de la CVEC, car ceux-ci visent à amplifier la vie culturelle, les

expériences et les initiatives estudiantines. Ces moyens ne servent pas à affronter la réalité de cette crise psychologique. Nous devons renforcer les services de santé universitaire pour aider ces jeunes, et parfois créer de tels services, mais cette constitution a un coût, alors que des médecins ne sont pas présents dans toutes les villes universitaires. Vous devez imaginer que les interactions sociales et amicales quotidiennes de ces jeunes bacheliers ont été uniquement virtuelles pendant six mois. Depuis la rentrée, nous leur permettons de partager, en présentiel, ces moments de vie puis nous les en privons de nouveau. Nous observons, aujourd'hui, de la peine dans leurs yeux, car ils ne peuvent plus vivre ces expériences. Grâce aux services de santé universitaires, nous devons nous préparer à les aider et nous doter des moyens suffisants pour accomplir cette mission, visant à prendre en charge l'état psychologique des étudiants.

Mme Marie-George Buffet, rapporteure. J'entends votre message sur la crise psychologique que traversent les étudiants et le besoin d'obtenir les moyens suffisants pour réaliser un suivi médical psychologique dans le monde étudiant.

Mme la présidente Sandrine Mörch. Quelles sont vos préconisations ? Nous sommes tous parents et nous sommes tous très inquiets. Nous savons qu'il existe un réel danger et que certains contrecoups peuvent conduire au suicide.

M. Philippe Vendrix. Il convient, tout d'abord, de renforcer les services de santé universitaire. Nous devons, ensuite, densifier la détection et l'accompagnement des situations sociales difficiles. Il serait pertinent de multiplier les lieux d'aides sociales en implantant un dans un CROUS, par exemple, un autre au sein d'une université et un autre, en centre-ville. Nous devons insuffler une communauté d'intérêts pour apporter une aide médicale, psychologique et sociale.

La question du logement demeure également problématique. Il est certain que je suis démuni face à ce sujet et aux solutions qu'il convient de trouver, qui ne relèvent pas de mon champ de compétences. Néanmoins, lorsqu'un étudiant repart pendant deux mois chez ses parents, il doit continuer à payer son loyer. Ce sujet peut paraître trivial et je m'en excuse, mais nous sommes confrontés à ces questions quotidiennement. Il me semble nécessaire de concevoir ce sujet avec souplesse, sans peut-être lier l'étudiant à un bail de dix ou douze mois, par exemple. Je pense que votre aide sera utile sur ces points qui me semblent cruciaux.

Mme la présidente Sandrine Mörch. Notre aide peut effectivement être utile, ainsi que celle de tous les adultes qui entourent un jeune. Il n'est pas question de demander uniquement à l'Etat d'intervenir, car ce sujet est sociétal. Il relève également de la responsabilité de chaque éducateur potentiel.

J'ai été tout de même frappée pendant la période du confinement du peu d'écoute et de la défiance que l'on a eues à l'égard des jeunes. Ils ont été présents dès la première heure pour être solidaires et proposer leur contribution, mais nous avons mis trop de temps à accepter leur aide, comme d'habitude, et ensuite, ils n'ont plus été volontaires. Nous étions pourtant face à une secousse tellurique nationale et nous aurions pu nous appuyer sur la jeunesse, sur leurs ressorts vitaux, sur leurs forces qui ne sont pas les nôtres, et sur leurs idées neuves. Cette crise est la leur. Elle impacte leur avenir et cependant, leurs ressources ne sont pas employées. Les associations, l'Etat, les universités ont fait preuve de défiance vis-à-vis des jeunes et de ce qu'ils peuvent apporter.

Par ailleurs, en tant que musicologue, comment pensez-vous que la culture puisse se réinventer pour venir en aide au monde étudiant ? Comment pouvons-nous réinventer la

culture pour dépasser tous ces éléments qui nous font peur ? De plus, les cours étant majoritairement dématérialisés, comment pouvons-nous accrocher les jeunes ? Comment éviter que des cours se déroulent en *podcast* avec le monologue d'un professeur pendant plusieurs heures ? D'autres Etats proposent des solutions différentes. Face à l'absence de stages, nécessaires à la formation, comment pouvons-nous compenser l'expérience acquise lors d'un stage ? Comment inciter les entreprises à accueillir de jeunes stagiaires ?

Mme Danièle Cazarian. Merci pour vos propos liminaires. Vous avez évoqué, comme Mme la présidente, la souffrance psychologique des étudiants. Celle-ci est palpable au sein des universités, même si elles ont octroyé un grand nombre de moyens pour prendre en charge la santé et le bien-être des 1,6 million d'étudiants. Pour autant, concrètement, quels sont les outils dont vous disposez ? Nous parlons des cellules d'urgence et de l'aide des collectivités territoriales, mais quels sont les moyens qui peuvent réellement être mis en place au sein des universités pour prendre en charge l'état psychologique des étudiants, sachant qu'un étudiant en souffrance psychologique ne peut pas réussir ses examens ?

Mme Florence Provendier. Je souhaite revenir sur la précarité des étudiants, qui a augmenté avec le confinement, sachant qu'ils ont perdu tous leurs revenus d'appoint, issus des emplois qu'ils occupaient en parallèle de leurs études. Les associations de solidarité que nous avons entendues dans le cadre de cette commission nous ont alertés sur le nombre croissant d'étudiants qui se trouvent dans une extrême pauvreté et qui font appel à leur aide. Au mois de juillet 2020, une enquête IPSOS a alerté sur le fait que 74 % des étudiants ont été confrontés à des difficultés financières depuis le mois de mars 2020, sachant que ces difficultés peuvent induire des conséquences sur leur santé mentale et physique. Un tiers d'entre eux a d'ailleurs renoncé à se soigner depuis le printemps et 23 % confient avoir eu des pensées suicidaires. Malheureusement, nous pouvons craindre de n'être qu'au début de cette crise et de fait, de nombreux étudiants seront peut-être contraints de renoncer à leurs études. Vous avez évoqué de nombreuses pistes, mais j'aurais souhaité connaître votre point de vue sur des solutions intergénérationnelles qui pourraient être explorées, notamment en matière de logement et d'entraide, voire des solutions qui prendraient davantage appui sur les associations, qui jouent un rôle majeur dans la vie étudiante.

M. Gaël Le Bohec. Vous avez évoqué la prévention, l'aide médicale et le soutien psychologique et je souhaite, à l'instar de mes collègues, détailler davantage les possibilités ouvertes. Notre commission s'attache à donner des pistes de prévention, notamment à l'égard de la jeunesse qui, manifestement, devra apprendre à vivre avec le virus pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. J'ai participé à un colloque à Strasbourg portant sur les sciences, l'art et la méditation, qui a rassemblé un grand nombre de musicologues. Je suis ravi d'apprendre que vous, également, disposez de réels talents en musicologie et je souhaite donc attirer votre attention sur la pleine conscience à destination des jeunes, et notamment des étudiants. Des études internationales montrent que, pour les étudiants, la pleine conscience renforce les défenses immunitaires, améliorent le sommeil et diminuent l'anxiété. À cet effet, je sais que des expérimentations sont menées à l'université de Strasbourg et de Paris Descartes. Quelle est votre opinion sur le déploiement de la pleine conscience afin d'aider nos étudiants ?

M. Frédéric Reiss. Ces dimensions psychologiques sont effectivement importantes. Vous nous indiquez qu'il convient de renforcer les services de santé afin d'apporter des aides médicales et psychologiques. Nous pouvons, en effet, mesurer aujourd'hui les traumatismes des jeunes et je peux témoigner que cette période s'avère relativement difficile, par exemple

au regard de l'expérience de mon petit-fils étudiant. De fait, il convient de mettre en œuvre des dispositifs de résilience pour cette « génération Covid ».

A l'égard de la jeunesse aujourd'hui, nous pouvons considérer que cette crise sanitaire induit un traumatisme certain, d'autant que le Président de la République, lors de sa première intervention, a parlé de guerre. Nous pensons alors à nos parents ou à nos grands-parents qui avaient 20 ans pendant la Seconde Guerre mondiale.

Je m'interroge, par ailleurs, sur l'évolution des pratiques sportives des étudiants. En période de confinement, un grand nombre a quitté les associations sportives qu'elles soient étudiantes, ou non. Or le sport contribue à la santé et à la motivation. Il permet à ces étudiants d'être stimulés physiquement. De fait, disposez-vous de données chiffrées relatives à la pratique sportive en cette période sanitaire difficile ?

M. Philippe Vendrix. Je ne suis pas certain de pouvoir répondre de façon détaillée à toutes vos questions. Néanmoins, s'agissant de l'emploi des étudiants, nous évoquons régulièrement avec le ministère la question de l'emploi des étudiants au sein des établissements d'enseignement supérieur. L'implication des étudiants se traduit par la volonté d'apporter leur aide en cas de crise. Pour autant, elle doit également s'inscrire dans la durée à travers un travail dans l'université, afin de modifier le paysage de l'enseignement supérieur. Je pense sincèrement que plus les étudiants seront impliqués dans le système de l'université, tout en étant rémunérés évidemment, plus ils comprendront les ressorts de l'administration universitaire, le fonctionnement des bibliothèques ou les contraintes du service sportif. Ils découvriront l'envers du décor et comprendront que l'université constitue une machine extrêmement complexe, dans laquelle il s'avère nécessaire de coordonner un grand nombre d'éléments pour produire cette connaissance et accompagner les ambitions des étudiants.

Toutes les universités ont décidé de maintenir, pendant le confinement, la rétribution des étudiants qui étaient employés par l'université. Nous n'avons pas, en effet, interrompu les contrats signés entre les étudiants et les universités. Pour autant, nous ne pouvons pas intégrer tous les étudiants dans les universités. Il convient, par conséquent, de travailler sur un équilibre entre le nombre d'heures qu'un étudiant peut consacrer à un travail rémunéré et le nombre d'heures consacrées à ses études. Ce travail est mené, conjointement avec le ministère, depuis quelques semaines.

Nous devons, en outre, trouver des solutions pour que l'étudiant soit davantage acteur de sa formation. Il peut, par exemple, découvrir, dans un service audiovisuel, le montage d'un cours en ligne. Il est certain qu'écouter un professeur, qui parle pendant une heure dans le cadre d'un monologue, doit être suivi d'échanges. Ceux-ci peuvent donc se réaliser dans le cadre d'un emploi étudiant.

Nous ne pouvons pas nous priver de la culture et du sport. Pour autant, il est certain que les universités ne disposent pas toutes des mêmes outils. Certaines villes disposent, en effet, d'infrastructures de qualité et d'autres non. Toutes les villes universitaires ne disposent pas non plus de théâtre national. Pour autant, en travaillant avec des associations sportives ou culturelles des universités, nous constatons bien les dynamiques existantes entre la ville et les étudiants. Néanmoins, la difficulté tient aussi à l'éloignement des lieux culturels et sportifs, par rapport aux implantations des sites universitaires. Lorsqu'un jeune étudie dans une grande ville, il peut facilement satisfaire ses besoins culturels ou sportifs, ce qui n'est pas le cas d'une université qui se situe à cinquante kilomètres d'une métropole, comme les instituts de formation en soins infirmiers, par exemple. Nous devons donc construire une forme de pensée

de l'université de demain, en lien avec les métiers. L'enseignement universitaire ne doit pas constituer un monolithe subi après l'obtention de son baccalauréat. L'occasion nous est donnée de réfléchir à la manière de penser la place de l'étudiant et notre exercice d'enseignant au sein de l'université.

À un moment, la question de l'apprentissage a suscité des interrogations. Je ne vous cache pas que son prolongement jusqu'au niveau Bac+5, et non plus Bac+3, a été un soulagement pour les universités. Nous sentons aujourd'hui que la dynamique n'a pas faibli. Je ne dispose pas de toutes les données chiffrées pour l'ensemble des universités, mais je sais qu'au sein de l'université Val de Loire, le nombre d'apprentis est plus élevé que l'an dernier. Il s'agit donc là d'une voie d'avenir, notamment parce que l'université irrigue tout le territoire environnant. Les stages s'inscrivent dans la même dynamique, mais sont néanmoins soumis aux aléas des restrictions sanitaires.

Par ailleurs, il est certain que les pratiques sportives ont diminué dans les universités, car l'offre a été réduite, après avoir consulté les différentes fédérations sportives, en lien avec le ministère des sports, pour savoir ce qu'il était possible de faire. Pour autant, de nouveaux outils sont utilisés pour le sport et la culture. Des opérations culturelles participatives ont ainsi été mises en place, notamment avec la création d'expositions virtuelles. La créativité, de toute façon, ne s'arrête pas avec l'épidémie et elle permet d'être en pleine conscience dans le temps présent – ce qui d'ailleurs contribue à libérer cette créativité.

Comment les services de santé peuvent-ils concrètement venir en aide à des étudiants en détresse psychologique ? Un travail doit évidemment être mené en relation avec des psychologues et des psychiatres. Ceux-ci créent d'ailleurs des réseaux pour qu'un étudiant qui en exprime le besoin consulte un spécialiste disponible. Nous répondons plutôt bien aux urgences psychologiques lorsque nous en avons connaissance. Pour autant, nous devons améliorer la détection de cette détresse. Si un étudiant n'a pas eu le temps de se créer un réseau d'amitiés, comment pouvons-nous savoir qu'il s'est enfermé chez lui ? Toutes les initiatives sont positives. Certains services sportifs diffusent ainsi des techniques de bien-être et des services culturels mettent en place des séances d'improvisation pour libérer la parole. Nous devons mener un travail intense avec tous les acteurs du réseau associatif. L'université peut parfois donner l'impression de se trouver derrière des murailles infranchissables, celles du savoir. Il n'en est rien. Il existe bien un lien entre l'université et les associations qui font vivre le campus. Nous le constatons d'ailleurs bien à travers les épiceries solidaires qui se sont mises en place avant la crise et qui prennent de plus en plus d'ampleur. Les moyens de la CVEC sont également destinés à favoriser le travail de ces associations.

L'aide pour sortir de la précarité ne signifie pas uniquement d'aider les étudiants de première année. Nous devons, en effet, aider également les étudiants de thèse qui ont, eux, une relation singulière avec la connaissance. Ils doivent, en effet, faire la démonstration qu'ils sont innovants et originaux. Quelle que soit leur discipline, certains ont été dans l'impossibilité de se rendre au laboratoire pour réaliser une expérience ou à la bibliothèque pour emprunter un livre. Des enquêtes ont été menées au sein des établissements pour identifier ces étudiants. Nous devons donc les aider à passer ce cap et nous ne devons pas les laisser s'enfermer dans la précarité alors qu'ils terminent leur thèse de doctorat et qu'ils s'appêtent à se lancer dans l'univers de la connaissance professionnelle académique, ou non.

Mme Fabienne Colboc. Je suis heureuse de vous retrouver en visioconférence, pour parler des jeunes. La précarité des jeunes est de plus en plus prégnante, notamment depuis le mois de mars 2020. Nous constatons que cette précarité est financière, mais le manque de

liens perturbe également les jeunes. De fait, comment les associations et les étudiants peuvent-ils se retrouver ? Comment pouvons-nous valoriser l'engagement des étudiants au sein des associations ? Bien évidemment, le service civique et l'apprentissage peuvent créer des liens, mais il me semble que nous pouvons inventer d'autres moyens de s'engager. Pendant le confinement, je sais que le CROUS avait engagé des étudiants référents qui aidaient les autres étudiants pour être certains qu'aucun ne restait isolé. La valorisation de l'engagement des étudiants permettrait donc de répondre à des besoins financiers et de faire vivre ces associations.

Mme la présidente Sandrine Mörch. De nombreux étudiants nous demandent un aménagement des horaires au regard de l'évolution des protocoles sanitaires mis en œuvre. Ainsi, en période de couvre-feu, il s'avère difficile de commencer les cours à 8 heures et de les terminer à 20 heures. Les emplois du temps pourraient, en outre, être aménagés pour que les étudiants concilient leur vie universitaire et leur engagement associatif. Comment pouvons-nous, en outre, adapter les contenus et les objectifs des cours pour que la charge soit allégée ?

Je vous remercie beaucoup d'être intervenu sur les apprentis. Pourriez-vous nous communiquer rapidement des données chiffrées sur le nombre d'apprentis ?

Par ailleurs, s'agissant de l'aide exceptionnelle versée aux entreprises qui acceptent des contrats d'alternance, celle-ci est uniquement versée la première année. Pour quelles raisons n'est-elle pas également versée pour les années suivantes ?

M. Philippe Vendrix. Nous avons eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises la question de l'engagement que nous pouvons valoriser de différentes manières, que ce soit par une rétribution financière ou par la délivrance d'un diplôme, par exemple. L'engagement peut revêtir différentes formes. Nous avons ainsi désigné des étudiants ambassadeurs pour accueillir les jeunes bacheliers et les accompagner dans la découverte de l'université. Des étudiants sont également un relais santé et représentent une clé fondamentale pour les services de santé universitaire, car ils jouent un rôle de détection et d'accompagnement, notamment lors des événements festifs. Nous avons, en outre, mis en place un numéro vert au sein des universités pour qu'un étudiant qui rencontre des difficultés avec son ordinateur, notamment en période d'examens, contacte un autre étudiant disposant de compétences informatiques suffisantes pour l'aider.

Le danger pour les associations universitaires consisterait à briser cet élan global et cette dynamique. Comme elles ne peuvent plus être en activité, nous ne leur octroyons plus de moyens. J'ai donc plaidé à titre personnel pour que nous accordions, avec bienveillance, une aide à toutes les associations, même à celles qui ont uniquement vocation à se réunir pour réfléchir. Dans l'acceptabilité des dossiers, la vie même de l'association doit être prise en compte en dehors de l'activité.

Bien évidemment, il convient également de verser l'aide exceptionnelle aux entreprises au-delà de la première année. La CPU a d'ailleurs lancé de nombreuses alertes sur le niveau de prise en charge des formations du supérieur. Nous serions reconnaissants si nous pouvions être accompagnés par des recommandations de la commission afin de ne pas abandonner un étudiant après sa première année. Je n'ai pas connaissance du nombre d'étudiants boursiers qui sont en apprentissage. Ce point mérite d'être approfondi afin de connaître également le milieu social dont ils sont issus et leur positionnement géographique.

Vous revenez, Madame la présidente, sur la question fondamentale de l'apprentissage à distance et du décrochage. Ce sujet relève de l'organisation d'une année académique. Comment devons-nous nous organiser face à l'hétérogénéité de plus en plus croissante de nos publics ? Nous devons impérativement éviter que certaines universités ne soient réservées à un public donné. La richesse de l'université provient, en effet, de la diversité de ses étudiants et de ses personnels.

Mme la présidente. Je vous remercie. Nous souhaitons recueillir vos idées et vos contributions sur l'ensemble de ces sujets, sachant que vous travaillez au plus près de cette tranche d'âge qui nous intéresse tant.

L'audition s'achève à onze heures cinquante.

Membres présents ou excusés

**Commission d'enquête pour mesurer et prévenir les effets de la crise du Covid-19
sur les enfants et la jeunesse**

Réunion du jeudi 22 octobre 2020 à 10 heures 30

Présents. – Mme Marie-George Buffet, Mme Danièle Cazarian, Mme Fabienne Colboc, Mme Béatrice Descamps, Mme Marianne Dubois, Mme Anissa Khedher, M. Gaël Le Bohec, M. Philippe Meyer, Mme Sandrine Mörch, Mme Florence Provendier, M. Frédéric Reiss, Mme Souad Zitouni

Excusés. - Mme Sandra Boëlle, M. Bertrand Sorre